Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260526-DEL2026048-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 28/05/2026
Et
Publication ou notification du :
28/05/2026

L'an 2026, le 21 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la , sous la présidence de Monsieur ABGRALL Denis, Conseiller Délégué, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : Mmes : DÉNIEL Daisy, HAMON Marie Christine, KERGOAT Laura, KULIGOWSKI Orlane, LEROY-DENIEL Caroline, PETIBON Véronique, PRIGENT Christine, QUENEA Anne, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : ABGRALL Denis, BODEUR Hervé, BOUGET Ludovic, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LEVER Florian, MARTIN Alexis, SINI Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FOLGALVEZ Jean Pierre à M. BODEUR Hervé, METTHEY Jean Paul à M. ABGRALL Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BODEUR Hervé

DEL2026-048 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Maire informe les membres de l'assemblée, du décret N° 95-562 du 6 Mai 1995 ainsi que du décret N° 2000-6 du 4 Janvier 2000 qui l'a modifié.
L'article 7 du décret du 6 Mai 1995, qui a été modifié par le décret du 4 Janvier 2000, laisse au Conseil Municipal, la liberté de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dans la limite d'un nombre maximum de 8 membres élus et de 8 membres nommés.
En conséquence, il demande au Conseil Municipal de fixer en nombre égal, le nombre des membres élus et le nombre des membres nommés.
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des Membres présents, décide de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LANMEUR à

- 5 membres élus
- 5 membres nommés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2026

Monsieur le Maire
Yvon DENIS

Le Maire
Yvon DENIS

MAIRIE DE LANMEUR * Finistère *

Secrétaire de séance
M. BODEUR Hervé

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 28/05/2026